

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

ON S'ABONNE  
 chez A. LAYTOU, Imp. du Journal,  
 ou en lui adressant franco le mandat  
 sur le poste.

**PRIX DE L'ABONNEMENT**

LOT, AVEYRON,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE:

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 Trois mois, 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
 et se paie d'avance.

**PRIX DES ANNONCES**

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus  
 au Bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

**L'ABONNEMENT**  
**se paie d'avance.**

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.			Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances		
DATE	JOURS	FÊTES.	LUNAISONS.	DESIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (boîte).	DESIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers en ville.	
4	Jeu.	St-François d'Ass.	☉ D. Q. le 2, à 0 h. 18' du mat.	Gramat, Rodez, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	4 h. m.	Assier, Lauzès, St-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets, Castelnau.	6 h. s.	6 h. 45 s.
5	Vendr.	St-Fleur s'Ha.	☾ N. L. le 9 à 2 h. 24' du mat.	Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	3 h. 30 m.	Gourdon, Catus, Sarlat.	5 h. 30 s.	6 h. 45 s.
6	Samed.	St-Bruno.	☉ P. Q. le 17 à 3 h. 38' du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgaux, Villeneuve-sur-Iot, départements du centre.	7 h. s.	9 h. 15 m.	Gramat, St-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac, Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Pay-l'Évêque, Castelfrauc, Cazals, Libos n° 1, Castelfrauc, Duravel, Agen, Luzach, Pay-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	5 h. 00 s.	6 h. 45 s.
			☾ P. I. le 24 à 2 h. 45' du soir.	Montauban, Caussade, Toulouse, Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St-Céré, Cazals, Tulle, Assier, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgaux, Livernon, St-Géry, Castelnau-de-Montriat.	7 h. s.	9 h. 30 s.	Limogne, Labenne, Villefranche-du-Rouergue.	5 h. 30 s.	6 h. 45 s.
				Limogne, Labenne, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac, Libos n° 1, Agen, Auch, Luzech, Castelf. Fumel, Pay-l'Év. Périgaux.	7 h. s.	10 h. s.	Montauban, Caussade, Toulouse.	5 h. 00 s.	6 h. 45 s.
					7 h. s.	11 h. s.	Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h. 15 s.	6 h. 45 s.

(\*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

**Cahors, le 29 Septembre 1866.**

Au moment de mettre sous presse, les courriers de Paris du 28 et du 29 ne sont pas encore arrivés.

Il nous est donc impossible de donner les derniers cours de la Bourse.

**BULLETIN**

En Prusse, les choses ne vont pas sans tiraillements. M. de Bismark se trouve malade au moment où son énergie serait la plus utile à son royal maître. Quoiqu'on en ait dit, son état est inquiétant. Le *Daily Télégraph* affirme que la maladie du comte prend le caractère d'un gonflement dans les vaisseaux sanguins de la tête. Ses médecins ont prescrit un repos absolu comme offrant l'unique chance de guérison.

La paix n'est pas encore signée entre la Saxe et la Prusse. Le prince héritier est, dit-on, attendu à Berlin pour terminer les négociations. On dit que le roi Jean a consenti à remettre le commandement de l'armée saxonne à un général nommé par le roi de Prusse à céder Königstein et à recevoir des garnisons prussiennes dans toutes les villes de la Saxe, mais à condition de conserver quelques-unes de ses propres troupes comme gardes du corps à Dresde. La question financière n'est point encore décidée.

Le président Johnson continue sa tournée électorale tantôt reçu avec enthousiasme, tantôt plus que froidement accueilli. On dit qu'il a résolu de mettre M. Jefferson Davis en liberté sous caution, si son procès n'est pas jugé en octobre.

Le *Morning-Herald* de Londres publie une dépêche de Mexico, annonçant qu'une expédition américaine, partie de San-Francisco, sous le commandement du général Vega, avec 800 équipements militaires complets, a débarqué à Lopez. On s'attendait à une attaque à Alamos et à Sonora.

On mande de Florence qu'une dépêche de

Trapani, en date du 25, constate que la ville de Palerme est rentrée dans des conditions normales. Rien ne semble faire craindre de nouveaux désordres. Cependant le gouvernement continue de diriger des forces sur l'île.

Le *Daily News*, du 24, publie les réflexions suivantes au sujet des affaires de Palerme :

Il n'est pas douteux que les divers éléments de désordre ne soient promptement étouffés par l'activité et l'énergie du général Cadorna. Quoique le manque de nouvelles de l'île, depuis que les fils télégraphiques ont été coupés par les insurgés, fasse pressentir un état de choses plus alarmant que jamais, il est à croire que le gouvernement profitera de l'occasion pour arrêter bon nombre de gens sans aveu, de bandits qui ne sont restés que trop longtemps en liberté, et qu'il n'hésitera pas à prendre des mesures énergiques et sommaires pour arracher à une sorte de barbarie une île qui devrait être le joyau le plus brillant de la couronne d'Italie.

Les relations entre l'Autriche et l'Italie sont satisfaisantes. Une dépêche de Florence dit qu'il a été décidé que le traité de commerce austro-sarde de 1851, serait étendu à toute l'Italie.

D'après une correspondance de Rome, l'Impératrice du Mexique y était attendue pour l'affaire du Concordat. Le général de Montebello a été reçu par Pie IX. On assure que l'évacuation des troupes françaises sera terminée le 15 décembre.

On n'a reçu aucune nouvelle de Candie depuis le télégramme annonçant la défaite des insurgés. Le bruit court que la Russie serait favorable à l'annexion de la Crète à la Grèce.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas.)

Paris, 27 septembre au soir.

On lit dans le *Moniteur* :

D'après les dépêches d'aujourd'hui, 27, ce matin

dessus de la prairie pour reconnaître le terrain avoisinant, je courais le danger d'être aperçu; si je restais en place, les chevaux ennemis pouvaient flairer notre présence, grâce à leur odorat subtil. Un moment je demeurais indécis : devais-je laisser Moro en place ou le mener plus haut ? Tout à coup j'aperçus un objet qui me tira d'embarras : c'était une mustang qui paissait à deux cents yards environ du point où j'étais parvenu. Par un heureux hasard je me trouvais à l'endroit même où je m'étais proposé, en quittant la colline, de laisser mon cheval. Je savais que la jument occupait la lisière du camp indien; je n'étais plus qu'à deux cents yards des peaux-rouges.

J'avais eu la précaution de me munir d'un pieu en sapin pour attacher ma monture. Je le fichai en terre; je n'eus pas besoin de l'y enfoncer profondément : je ne l'employai que pour montrer à mon intelligent coursier qu'il n'était pas libre d'errer au gré de ses caprices. En partant, je le caressai, et je poursuivis ensuite ma marche dans le courant. Au bout de quelques yards, je m'aperçus que les deux bords du ruisseau, au lieu d'être escarpés et élevés, se terminaient doucement en pente. Cette particularité provenait de ce que les buffles, les chevaux sauvages et les autres quadrupèdes des prairies, franchissaient habituellement la rivière en cet endroit. J'avais d'abord regardé cette pente avec une certaine appréhension; mais je ne tardai pas à changer de sentiment. J'y vis au contraire un avantage dont je résolus de profiter sans retard. J'avais laissé mon cheval dans une mauvaise position; son dos était au niveau de la prairie, il ne pouvait donc sortir du ruisseau que par un bond désespéré, il pouvait faire un faux pas;

la Loire continuait de monter; à Nevers, à Orléans, à Blois et dans le département de la Loire les inondations sont plus désastreuses qu'en 1846.

La Dordogne a causé des désastres considérables; dans la Corrèze, les dégâts sont moindres que dans le département de la Dordogne.

Marseille, 27 septembre.

M. de Moustier, ministre des affaires étrangères, est arrivé aujourd'hui de Constantinople; il est reparti allant à Biarritz.

Florence, 27 septembre.

La question financière est complètement et équitablement résolue entre l'Autriche et l'Italie. On croit que la signature du traité aura lieu samedi ou lundi.

New-York, 21 septembre.

M. Seward est sérieusement malade.

Madrid, 27 septembre.

Les journaux démentent le bruit de nouvelles émissions de titres.

Rome, 27 septembre.

Le cardinal Antonelli est allé faire visite à l'Impératrice du Mexique.

**Revue des Journaux.**

On écrit de Lisbonne, 16 septembre, au *Moniteur* :

On s'occupe activement, ici, de l'Exposition universelle de 1867. La commission centrale, chargée des travaux préparatoires, vient de décider que les objets destinés à être exposés par la section des Beaux-Arts, doivent être réunis, à Lisbonne, au mois de décembre prochain; car c'est en janvier 1867 que le choix de la Commission aura lieu, et que les envois pour Paris seront déterminés. Aucun objet d'art ne pourra être expédié à l'Exposition, s'il n'a été reçu et approuvé par la commission centrale.

Sous ce titre : Armements et désarmements, la *France*, publie une étude sur la question de notre organisation militaire. Cette étude, analysée, dans ses idées essentielles, par M. Lemon, est le résumé de l'opinion d'un homme d'une haute compétence, en ce qui concerne l'armée. Voici un extrait de ce travail :

Le recensement de 1861 fixe le chiffre des habitants de la France à 37,386,161 habitants. D'après son système de recrutement, elle ne peut mettre sur pied que deux soldats par cent habitants des deux sexes. Elle ne dispose du sort d'un petit Etat, et n'impose à personne ses alliances et ses inimitiés.

en tous cas, il eût perdu un temps précieux à sortir de là. Retournant donc sur mes pas, je menai Moro près de la pente où il pouvait aisément s'élaner dans la plaine. Rassuré, j'avagai avec une prudence croissante. Le moindre bruit aurait pu me trahir. J'avais l'intention de rester dans le ruisseau jusqu'au delà du point où les chevaux comanches brouaient le gazon. J'échappais ainsi aux vedettes avancées et, chose non moins importante, aux mustangs elles-mêmes, que je redoutais autant que leurs maîtres. Une fois dans le cercle des sauvages, on ne ferait plus attention à ma personne; et il y aurait sans doute d'autres Indiens en vue, et mon déguisement m'inspirait une entière confiance. D'un autre côté, je ne désirais pas aller loin au delà de la ligne des sentinelles quadrupèdes, de peur de me trouver trop près des groupes et des feux Indiens.

J'avais remarqué, avant de quitter mes compagnons, qu'une large ceinture de gazon s'étendait entre les Comanches et leurs chevaux. C'était sur cette sorte de terrain neutre, peu fréquenté par les flâneurs du camp, que je désirais faire mon entrée. Je réussis au delà même de mes espérances. Je passai si près des mustangs que je les entendis paître à côté de moi, mais je marchai si prudemment que pas un hennissement n'annonça mon approche. Quand je fus assez loin d'eux, je levai doucement la tête jusqu'à ce que mes yeux fussent au-dessus du niveau de la prairie. Personne ne se trouvait au bord du ruisseau. Je vis les sauvages réunis autour de leurs feux, à cent yards de distance. Ils parlaient et riaient, mais aucun ne regardait de mon côté. Saisissant le bord de la rive, je sortis silencieusement et doucement de l'eau, comme

De ce fait, autour duquel d'autres non moins importants viendront se grouper, nous entendons conclure, dit la *France*, non-seulement contre les partisans de l'abolition des armées permanentes, mais encore réclamer, d'urgence, du gouvernement, des modifications radicales dans le système de recrutement de l'armée.

Le *Monde* conteste que les troupes italiennes soient entrées à Palerme sans résistance, et que l'insurrection fût l'œuvre des ultracléricaux : La lutte a été vive, écrit M. de Ravelet, et l'insurrection comptait, dans ses rangs, des mécontents de tous les partis. Les efforts de la presse révolutionnaire n'en feront point un mouvement clérical. La presse italienne est plus franche, elle reconnaît, qu'il y avait dans cette tentative de révolution des éléments de toute sorte, et même, peut-être, un élément étranger.

L'*Union* s'appuyant également sur le dire des feuilles italiennes, d'où il résulte qu'il y avait des mécontents de toutes les nuances dans les rangs des insurgés, se félicite d'avoir, dès le principe, représenté l'insurrection palermitaine comme un mouvement autonomiste.

La *Presse* vient à la rescousse du *Monde* et de l'*Union* :

L'élection nouvelle de Mazzini, à Palerme, par 281 voix contre 37, au milieu de l'abstention de la population, — le nombre des électeurs inscrits était de 1,300, — ne suffit-elle pas, fait observer M. Bauer, pour donner aux événements de Sicile leur véritable caractère? On peut dire qu'il vient d'y avoir, dans l'île, une double insurrection : l'insurrection des barricades et celles du scrutin.

L'*Avenir National* dément le bruit, répandu à Paris, par un journal, de l'abdication de l'Empereur d'Autriche :

Il est si peu question d'abdiquer, écrit M. Taxile Delord, que l'Empereur passe tout son temps à étudier des plans de réorganisation militaire. On regrette beaucoup, à Vienne, qu'il ne se préoccupe pas davantage de la question plus actuelle des réformes politiques et de la convocation depuis si longtemps promise d'un Parlement national.

Voici quelques lignes d'un article que M. William Reymond publie dans l'*Epoque*, sous ce titre : Le midi de l'Allemagne et son avenir.

un démon qui apparaît sur la scène par une sombre trappe dans une pièce à fées. Me relevant ensuite, je me trouvais dans le camp indien.

**XLII**

— Coup d'œil sur le camp comanche. —

Pendant quelques minutes je demeurai aussi immobile qu'une statue, je ne remuai ni bras ni jambes, de peur que mes mouvements ne frappassent la vue d'une vedette ou celle des sauvages groupés autour du feu.

J'avais remis ma coiffure de plumes avant de sortir du ruisseau. Quand j'eus mis pied à terre, ma première préoccupation fut de replacer mes pistolets à ma ceinture. Je n'ai pas besoin de dire que je fis ces petites opérations à la dérobée. Je laissai de même retomber de toute sa longueur mon manteau en peau de jaguar que j'avais attaché au-dessus de mes épaules pour le préserver de l'eau. Mes guêtres et mes mocassins étaient mouillés, mais je m'en inquiétais peu. Dans une prairie et sur les bords d'un ruisseau, des vêtements humides ne sont pas de nature à exciter des soupçons. Par un heureux hasard, l'endroit où j'avais débarqué était l'un des moins visibles du camp. Je me trouvais précisément entre deux lumières : la lueur rougeâtre des feux indiens et les rayons pâles de la lune; la confusion produite par la rencontre de ces deux clartés me favorisait en causant une sorte d'illusion d'optique. Cependant, on pouvait m'apercevoir du centre du camp; mais des yeux de lynx eux-mêmes n'auraient pu deviner mon dé-

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

du 29 septembre 1866.

**LA CHASSE**

**AUX CHEVAUX SAUVAGES**

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

Troisième partie

XLII

— Mon entrée dans le camp ennemi. —

J'avais l'intention de me munir d'un pieu en sapin pour attacher ma monture. Je le fichai en terre; je n'eus pas besoin de l'y enfoncer profondément : je ne l'employai que pour montrer à mon intelligent coursier qu'il n'était pas libre d'errer au gré de ses caprices. En partant, je le caressai, et je poursuivis ensuite ma marche dans le courant. Au bout de quelques yards, je m'aperçus que les deux bords du ruisseau, au lieu d'être escarpés et élevés, se terminaient doucement en pente. Cette particularité provenait de ce que les buffles, les chevaux sauvages et les autres quadrupèdes des prairies, franchissaient habituellement la rivière en cet endroit. J'avais d'abord regardé cette pente avec une certaine appréhension; mais je ne tardai pas à changer de sentiment. J'y vis au contraire un avantage dont je résolus de profiter sans retard. J'avais laissé mon cheval dans une mauvaise position; son dos était au niveau de la prairie, il ne pouvait donc sortir du ruisseau que par un bond désespéré, il pouvait faire un faux pas;

La reproduction est interdite.

Les Allemands de l'Autriche ne peuvent voir sans mécontentement, se former à côté d'eux une Allemagne homogène à laquelle leur langue, leur nationalité, leurs mœurs, leurs sympathies les rattachent tout naturellement. La solution de ce grand point d'interrogation, posé ironiquement par M. de Bismark, dans l'Allemagne méridionale, est tout entière dans la position qui sera faite aux provinces allemandes de l'Autriche.

Pour extrait : A. Layton.

Extérieur.

Grande démonstration de la Réforme à Manchester

Manchester, 24 septembre.

La démonstration de la réforme, aujourd'hui, à Manchester, a été très imposante nonobstant un temps affreusement pluvieux. Le public avait à sa disposition un terrain d'environ 220,000 pieds carrés, (anglais).

Il serait difficile de dénombrer les personnes présentes; on peut, sans exagération, évaluer le nombre à 200,000 dont la plupart armée de parapluies.

Dans la soirée, il y a eu meeting dans le Free trade hall. On n'entraîne qu'avec des billets et l'on payait jusqu'à 1 et même 2 guinées pour être placé sur la plate-forme.

La réunion était présidée par M. T. B. Potter, membre du Parlement, entouré de MM. Fildes, membre du Parlement, W. Whitworth, id., M. Lawson, ancien représentant de Carlisle, M. G. Wilson, Sir James Watt, John Bright et un grand nombre de libéraux de distinction. Quand M. Bright est entré il y a eu un tonnerre d'applaudissements et l'assemblée s'est levée en masse.

Sir James Watt a proposé la résolution suivante, qui a été votée par acclamation.

« L'Assemblée, tout en constatant son indignation des insultes adressées dans le Parlement et par la presse aux classes ouvrières et à leurs défenseurs, engagé le peuple à ne plus se laisser traiter légèrement par une poignée d'hommes oligarchiques et à se railler autour de ses défenseurs. »

M. Wilson fait la motion d'une adresse flatteuse à Sir John Bright.

Cette adresse ayant été présentée, Sir John Bright se lève au milieu des applaudissements enthousiastes, et, après avoir remercié l'assemblée des témoignages d'estime et de sympathie qu'elle daigne lui accorder. Il continue ainsi :

Messieurs, il faut bien le dire, car c'est une grande vérité de nos jours la couronne est plus libérale que le Parlement. Les recommandations du trône ont été toujours méconnues, rejetées, repoussées. Loin de moi la pensée de vouloir ici faire le procès à la chambre des lords, mais il est bon cependant que vous sachiez la vérité. Si la chambre des lords a à se plaindre de quelque chose et de quelqu'un, c'est d'elle-même à coup sûr. Pourquoi? le voici: elle occupe la haute position de Sénat et elle abdique les fonctions de Sénat; elle abandonne ses votes, son pouvoir, son mandat aux mains d'un seul homme et cet homme souvent et aujourd'hui surtout n'est pas le plus sage des hommes. (On rit.) Malheureusement pour la chambre, des lords, elle ne fait presque rien, elle ne sait même pas discuter librement. Une session se passe et c'est à peine si vous entendez parler d'un seul débat dans cette chambre, appelée cependant à édifier le public sur les questions politiques. Il me prend quelquefois l'envie de craindre que cette chambre ne soit plus le sanctuaire de l'honneur, la voie conduisant au temple de la vertu, elle est devenue le refuge trop fréquent, trop habituel des membres usés de la chambre des communes. (Rires et applaudissements.) Chaque année elle grandit en nombre sans grandir, (je le crains bien), en utilité. Si elle est incapable de remplir de grands devoirs, il est à craindre qu'à la longue elle ne soit complètement envahie par la décadence et l'obscurité. Quelques-uns des membres de cette chambre liront peut-être ce que je viens de vous dire, je leur donne l'assurance que je n'ai nulle intention de déployer ici un esprit hostile contre cette chambre, mais aujourd'hui nous avons un but unique: celui de rétablir la représentation vraie du peuple, et de faire de la chambre des communes, de la chambre qui dit représenter le peuple, une réalité et non plus un fantôme. (Applaudissements.)

guisement à cette distance. Il était donc probable que les sauvages ne se dérangeraient pas à mon sujet; ils pouvaient croire que j'étais un des leurs qui faisait une promenade solitaire et mélancolique. Je connaissais assez la vie indienne pour savoir qu'il n'y avait rien d'outré dans une conduite pareille. Je ne restai en place que le temps nécessaire pour examiner l'aspect général du camp. J'aperçus plusieurs feux entourés d'un certain nombre de formes humaines, les uns assises, les autres debout. Comme la nuit était froide, peu d'hommes erraient dans le campement. Je remarquai un feu plus grand que les autres; on eût dit un de ces immenses feux de joie que les paysans anglais allument pour fêter leurs seigneurs. Ce foyer était placé en face de la tente solitaire, à quelques pas de l'entrée. Il projetait une vaste flamme sanglante qui éclairait l'endroit où je me trouvais, et qui se reflétait sur mon visage. Je crus même en sentir l'ardeur sur mes joues.

Autour de ce feu je vis plusieurs hommes debout. Je les aperçus aussi nettement que si j'avais été à côté d'eux; je distinguais leurs traits, leurs vêtements et leurs devises gravées sur leurs poitrines et sur leurs faces. Je fus quelque peu surpris. Je m'étais attendu à voir des guerriers à peau rouge, en guêtres, en mocassins, et en tuniques; la tête rasée et couverte de plumes, les épaules enveloppées en robes en peau de buffle. La plupart avait un costume bien différent; ils portaient des manteaux et des vêtements en drap, des culottes et de grands chapeaux vernis, de véritables sombreros mexicains! D'autres, habillés en militaires, avaient des casques et des shakos, des vestes en drap rouge ou bleu, qui leur seyaient très-mal et qui con-

Tout le monde sait que sept millions d'hommes mûrs, sept millions d'hommes responsables aux yeux de la loi dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, (déduction largement faite de certaines exclusions naturelles), cinq millions d'hommes dans le Royaume-Uni ne sont pas appelés à voter.

Plusieurs voix: C'est une honte! Il faut qu'ils votent!

Sur le million, un quart d'électeurs les comtés en absorbent 75,000 et les bourgs 550,000. Je me hâte d'ajouter qu'à mon avis la représentation des comtés n'est nullement une représentation du peuple dans la véritable acception de mort. (Applaudissements.)

Les journaux ministériels vous offriront, il est vrai, une consolation; ils vous diront avec aplomb que rien ne s'oppose à ce que la question de la réforme soit résolue par lord Derby et son gouvernement. Mais lord Derby n'est pas réformiste et il ne présentera pas un bill de réforme. S'il présente un bill de réforme, ce sera, comme par le passé, encore quelque déception, quelque jonglerie deshonnête, quelque chose de vil et de méprisable, comme les moyens par lesquels on a culbuté le bill de réforme du comte Russell. Si ce bill avait été adopté, (si modéré qu'il fut), je déclare qu'il aurait été accueilli dans toutes les parties du Royaume-Uni avec la plus vive satisfaction. Il aurait attribué aux ouvriers et à un grand nombre d'autres, une participation aux affaires de l'Etat, et je crois que dans l'adoption de ce bill la nation aurait trouvé plus de force et plus de prospérité; aujourd'hui, le mécontentement croît et grandit partout et il continuera de grandir jusqu'à ce qu'il devienne un grand péril pour le pays, à moins que le Parlement n'adopte une mesure de réforme satisfaisante. J'accuse lord Derby et ses amis politiques de ceci, à savoir: d'avoir mis une classe en conflit avec une autre classe; je les accuse d'avoir beaucoup fait pour séparer le Parlement d'avec la nation; ils ont fait de la chambre des communes le calomniateur et non le protecteur du peuple et ils ont frustré les justes et bienveillantes intentions de la couronne.

Enfin je ne crains pas d'aventurer une sorte de jugement prophétique en proclamant hautement que les hommes qui sont maintenant au pouvoir, ne peuvent pas gouverner l'Angleterre: les classes moyennes et les classes ouvrières les repoussent et les réprouvent, ils ne peuvent pas gouverner l'Irlande; dans ce malheureux pays leur politique a engendré un état d'insurrection chronique qu'ils ne pourront jamais guérir. Ces hommes-là seront expulsés du pouvoir et leur politique sera repoussée par le peuple: ce n'est, en effet, qu'en s'appuyant sur des principes larges, justes et libéraux que l'Angleterre pourra maintenir sa place honorable et maintenant sans conteste parmi les nations du monde.

Le très honorable gentleman, qui avait parlé pendant près d'une heure, s'est assis au bruit des applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

L'assemblée vote des remerciements au président.

(Daily News du 25 septembre.)

On nous écrit de Londres, le 25 septembre:

La démonstration réformiste qui a eu lieu, hier, à Manchester, n'a pas aussi complètement réussi que l'espérait la Ligue. Deux cent mille personnes environ étaient dehors, et le nombre eût été plus grand par un beau temps. Une vingtaine de membres du Parlement avaient été invités à assister au meeting, trois seulement y sont venus. A l'assemblée tenue le soir à Free trade Hall, M. Ernest Jones a pris la parole un des premiers. C'est lui qui, en 1848, fut arrêté et emprisonné pour délit politique. Il n'a les sympathies d'aucune classe de la population. M. Bright a été le principal orateur. Son discours n'a pas duré une heure et l'impression produite sur son auditoire a été faible. En somme, M. Bright s'est servi d'un langage trop fort et trop insultant pour plaire aux assistants.

M. Bright ne représente pas l'opinion de Manchester. Pendant la discussion de la loi sur le maïs, Manchester a envoyé M. Bright au parlement, mais dès que ces lois eurent été abolies, cette ville refusa de nommer de nouveau M. Bright, qui perdra certainement toute son influence, s'il ne se sépare pas de la ligue.

trastaient singulièrement avec les peaux de daim sous lesquelles ils cachaient leurs jambes et leurs pieds. Grand fut mon étonnement à la vue de ces costumes de fantaisie, mais ma surprise s'évanouit lorsque je réfléchis à la condition des hommes que j'avais sous les yeux et à l'expédition qu'ils venaient de terminer. Ce n'était pas un travestissement, mais une scène de la vie réelle. Les sauvages étaient revêtus des dépouilles qu'ils avaient arrachées aux civilisés. Ma toilette m'avait causé bien des préoccupations superflues. Au milieu de cette foule bigarrée, tous les habits eussent été bons. Mon propre uniforme n'eût peut-être pas excité de soupçons. La couleur de ma peau aurait seule pu me trahir. Heureusement, quelques sauvages avaient conservé leurs costumes indigènes; ils apparaissaient dans tout l'éclat de leurs peintures et de leurs plumes. Peu s'en était fallu que je ne fusse trop Indien pour une compagnie pareille! Au bout d'un instant j'eus remarqué toute ses particularités; je ne les observais pas minutieusement, je cherchais Isolina... Jetant partout des regards avides, j'examinai les groupes autour des différents feux; je vis des femmes captives, mais je n'aperçus nulle part ma fiancée. Présente, elle aurait frappé immédiatement mes regards.

— Dans la tente! dans la tente! elle doit être là, me dis-je.

Je résolus de quitter l'endroit où je m'étais tenu jusque-là et de m'engager dans le taillis qui croissait au milieu du camp, et où je pouvais trouver un abri presque sûr.

La tente, comme je l'ai déjà dit, était placée sur la lisière de ce petit bois, et en face de cette tente flam-

La municipalité de Manchester est trop prospère pour aimer des changements continuels. Toujours est-il que M. Bright fait beaucoup de mal. S'il continue à entretenir l'agitation qui règne en ce moment, il est probable qu'il se produira quelque émeute fort sérieuse.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LE PRÉSIDENT JOHNSON.

On écrit de New-York, le 11 septembre, à l'Evening Standard:

« La tentative d'assassinat commise par la populace radicale vis-à-vis du président Johnson, produira une vive indignation en Amérique. Des coups de pistolets ont été tirés contre lui; plusieurs de ses amis et même de ses adversaires ont été blessés; une personne a été tuée. L'attentat a eu lieu à Indianapolis, dans l'Etat d'Indiana, où le Président venait d'arriver de Saint-Louis. Cette ville est un foyer de radicalisme.

Le Président, M. Seward, le général Grant, l'amiral Farragut et d'autres personnes de distinction s'étaient rendus en voiture à l'hôtel connu sous le nom de Bates House. A peine arrivés à l'hôtel, les illustres voyageurs furent invités par la foule à se présenter au balcon. Un coup avait été monté; lorsque le président Johnson parut, les radicaux se mirent à crier: « Grant! Grant! » et quand il voulut parler, de bruyantes clameurs étouffèrent sa voix. On lui cria: « Arrêtez! faites silence! rentrez chez vous! » Puis, ces vociférations s'entre-mêlèrent: « Hurrah pour Jefferson Davis! A bas le traître Judas Johnson! »

Tout d'un coup, des coups de pistolet furent tirés. Deux coups furent dirigés sur le balcon où se trouvait le Président. On a retrouvé la marque faite par la balle sur le balcon, précisément à l'endroit où s'était tenu M. Johnson. On avait aussi lancé des pierres. Les vitres de plusieurs fenêtres de l'hôtel ont été brisées.

A un certain moment, il avait été question de faire le siège de l'hôtel; mais les conservateurs ayant serré les rangs, repoussèrent les assaillants. Deux ou trois coups de revolver ont été échangés dans la mêlée. Un homme est tombé ayant reçu une balle dans le cœur. Onze personnes ont été blessées. Il est évident que les désordres avaient été fomentés par les radicaux. La nuit s'est passée avec calme, et le lendemain, le président Johnson a quitté tranquillement Indianapolis. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

M. le marquis de Boissy, sénateur, est mort ce matin, dans sa maison de campagne de Marly-le-Roi, à la suite d'une assez longue maladie. Le marquis de Boissy, pair de France de 1839 à 1848, faisait partie du Sénat depuis le 4 mars 1853. Il était âgé de 68 ans.

— Hier soir, au moment où la représentation de l'Opéra venait de finir, une ouvreuse de ce théâtre, la dame Lorichon, âgée de 62 ans, glissa sur une des marches, en descendant l'escalier du péristyle et tomba dans la rue. Quand on la releva, il fut constaté qu'elle s'était cassé la jambe gauche. Cette pauvre femme a été aussitôt transportée à l'hôpital.

— Les quatre hommes arrêtés, vendredi, à Liverpool, comme étant suspects de félicanisme, ont été trouvés en possession d'un certain nombre de carabines portant la marque du gouvernement et que l'on suppose avoir été

boyait le grand feu. Évidemment c'était là le centre des faits et gestes des Comanches. Si quelque chose d'intéressant devait se passer cette nuit, c'était assurément en cet endroit. Où ma fiancée pouvait-elle être, si ce n'était dans cette loge ou aux alentours? Je me décidai donc à l'y chercher...

XLIII

— Une rencontre amicale. —

En ce moment la voix perçante d'un héraut retentit à travers le camp; il se fit alors un mouvement général. Quelque chose d'important allait se passer. Les Indiens commencèrent maintenant à circuler autour du feu en exécutant une sorte de danse solennelle. Des parties les plus éloignées du camp survinrent d'autres sauvages pour observer les actions de ceux qui entouraient le grand feu ou y prendre part. Cette heureuse diversion me permettait d'atteindre le taillis sans être remarqué, et je m'y dirigeai aussitôt. J'avancai lentement et avec une indifférence simulée, en affectant la démarche irrégulière du Comanche, si différente des allures fermes et hardies du Chippeway, du Shawano, du Huron et de l'Iroquois. Je dus bien remplir mon rôle, car un sauvage qui se rendait de la ligne des mustangs au grand feu, m'appela par mon nom en passant près de moi.

— Hola, Wakono! s'écria-t-il.

— Que cosa? qu'y a-t-il? répliquai-je en espagnol, en imitant aussi bien que je le pus la voix et l'accent d'un indien.

Mon interlocuteur parut surpris; néanmoins il me comprit et reparti :

volées dans le quartier général des volontaires irlandais de Londres et dans la Tour. On n'a point encore pu savoir comment ces armes étaient venues entre les mains des prisonniers, et ces hommes, dont deux ont été détenus en Irlande comme accusés de félicanisme, ont comparu, samedi, devant le tribunal de police et ont été reconduits en prison pour une semaine.

— Une feuille nous annonce que dimanche soir, après avoir lu dans le feuilleton de l'Opinion nationale de M. Francisque Sarcey, quelques lignes concernant La Liberté, la rédaction entière de cette feuille se trouvant blessée par cette appréciation, on tira au sort pour savoir celui des rédacteurs qui irait demander raison à M. Francisque Sarcey. Le sort désigna M. H. Pessard qui, immédiatement envoya deux de ses amis pour régler les conditions d'une rencontre qui aurait dû avoir lieu ce matin même, si, au moment de croiser l'épée, une observation très-sérieuse, faite par l'un des témoins, n'avait empêché de donner le signal aux deux représentants de l'Opinion nationale et de La Liberté.

— La Seine a tellement grossi depuis hier, que la plupart des établissements amarrés sur la rivière sont sur le point de recevoir les eaux et d'être inondés. Les passants s'arrêtent pour voir couler cette masse effrayante qui ne laisse apercevoir qu'une faible partie des arches des ponts. On a été obligé, ce matin, d'enlever les meubles du Café-Concert le Vert-Galant installé sur la pointe de l'île du Pont-Neuf.

— On compte dans le Royaume-Uni, 10,697,000 ouvriers de 20 à 60 ans, et leurs salaires se montent en totalité à 418,300,000 livres sterling par an qui sont ainsi réparties : Angleterre, 311,500,000 livres sterling; Ecosse, 42,700,000 livres sterling; Irlande, 64,100,000 livres sterling. C'est par semaine une moyenne de 22 schellings 6 d. en Angleterre, 20 schellings 6 d. en Ecosse, et 14 schellings 4 d. en Irlande. (Observer, 25 sept.)

Pour extrait : A. LAYTON.

LES INONDATIONS.

On mande de Moulins, 25 septembre, que l'Allier a atteint le niveau de 4 mètres. D'après des avis du Puy-de-Dôme, cette rivière avait une hauteur de 5 mètres à Pont-du-Château, point situé entre Clermond-Ferrand et Issoire; les communications par chemins de fer étaient interrompues.

Le service suspendu entre Moulins et Saint-Germain-des-Fossés, a pu être rétabli, sauf sur un parcours de trois kilomètres que les voyageurs doivent effectuer par voie de terre.

La Loire atteignait le 25 au soir, 5 mètres au pont de Nevers, et menaçait de monter encore; les maisons des quartiers les plus exposés ont été évacuées. On s'attendait à la voir s'élever à Orléans à 3 mètres 70 centim.

Dans le département de la Loire, les routes aboutissant au fleuve ont été coupées à Andrieux et à Saint-Just par les eaux, qui ont envahi également les environs de Roanne.

Dans le Loiret, le Loing et l'Ouanne ont occasionné quelques dégâts. A Tours, la crue est jusqu'à présent peu importante.

A Auxerre, l'Yonne a envahi quelques maisons sur la rive droite. La crue est signalée dans tout le bassin de l'Yonne et sur la Seine. On s'attend à Paris, à une crue de 1 mètre 80 centimètres environ.

Dans la Côte-d'Or, les pays de Nuits et

— Tu entends l'appel, Wakono? Pourquoi ne t'y rends-tu pas? Le conseil va s'assembler, Hissoo-Royo est déjà là-bas...

La suite au prochain numéro.

Emprunt Romain 1866.

MM. Ed. Blount et C<sup>e</sup>, 3, rue de la Paix, à Paris, ont l'honneur de prévenir MM. les souscripteurs que les titres définitifs seront remis en échange des titres provisoires libérés, à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Le Coupon échéant à cette date sera payé au moment de l'échéance.

A dater du 1<sup>er</sup> octobre, il sera délivré pour les nouvelles souscriptions des titres définitifs au porteur de 125 fr. de rente au prix de 330 fr. jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1866.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucins, n<sup>o</sup> 19, à Paris.

d'Ancy-le-Franc, se sont trouvés séparés par les eaux de leurs gares sur le chemin de fer; aucun accident n'est signalé.

Dans la Lozère, la partie basse de la ville de Mende a été inondée; cinq maisons se sont effondrées et une personne a été noyée.

La Dordogne s'est élevée à 5 m. 90 cent.

Le 25 au soir, les dépêches d'Agen signalaient pour la Garonne, une hauteur de 5 mètres. Aucun accident n'était signalé.

En Savoie, la rivière d'Arc a coupé le chemin de fer en quatre endroits; plusieurs ponts ont été enlevés. A la date du 25, au soir, la pluie continuait à tomber.

Dans toutes ces régions, des mesures immédiates ont été prises pour prévenir les malheurs et pouvoir organiser les secours en cas de sinistre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

**Bulletin Commercial.**

VINS ET SPIRITUEUX.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt sont en voie de hausse: le Montpellier vaut 60 à 65 fr.; les Marmande 62 à 66 fr.; les Saintonge, selon mérite, 76 à 90 fr. Le tout à l'hectolitre, entrepôt. Les cognacs de l'an dernier sont en hausse sur les marchés de production, par suite du très-mauvais temps qui confirme l'opinion des détenteurs, que la qualité sera on ne peut plus médiocre.

Les vins des années 1865-64-63 sont on ne peut plus vivement recherchés, et bien qu'il y ait eu de 10 à 20 fr. de hausse à Bercy et à l'entrepôt, sur les produits des années précitées, la tendance est encore à une nouvelle hausse qui éclatera au premier jour par suite des avis on ne peut plus défavorables concernant la récolte pendante dans tous nos vignobles du Centre. Les avis qu'on reçoit de l'Hérault sont assez satisfaisants. La vendange est à peu près générale, et si, l'on peut terminer avec du beau temps, on aura de la qualité sinon de la quantité, car on peut apprécier que le rendement sera inférieur d'un quart à un cinquième à une année ordinaire.

**Marché aux Bestiaux.**

Du 20 au 26 septembre. (Cours officiels.)  
Bœufs : Amenés 368 ; vendus 362 ; 1<sup>re</sup> qualité 68 à 73 fr. ; 2<sup>e</sup> qualité 63 à 68 fr. ; 3<sup>e</sup> qualité 58 à 63.

Vaches : Amenées 317, vendues 293 ; 1<sup>re</sup> qualité 65 à 70 ; 2<sup>e</sup> 60 à 65 ; 3<sup>e</sup> 55 à 60.

Veaux : Amenés 584, vendus 488 ; 1<sup>re</sup> qualité 70 à 75 ; 2<sup>e</sup> 65 à 70.

Moutons : Amenés 3,966, vendus 2,699 ; 1<sup>re</sup> qualité 75 à 80 ; 2<sup>e</sup> 70 à 75.

Porcs : Amenés 804, vendus 796 ; de 50 à 55 fr. (Le tout les 50 kil.)

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

**Nous lisons dans le Moniteur Vinicole :**

Le vin de 1866, à l'heure qu'il est, est déjà en foudre sur quelques points du Midi. Dans un mois les vendanges seront faites partout, et le jus aigre, fade, plat et pauvre en alcool, qui s'appellera le vin nouveau, aura pris ses quartiers d'hiver.

Le viner alors, ce sera un expédient sans doute. Le viner aujourd'hui, à la cuve, ce serait peut-être son salut.

Pour le viner aujourd'hui, il faudrait pouvoir le faire à bon marché, sinon il en coûterait autant que pour sucrer ! Et l'alcool au droit de 100 fr., c'est presque le prix du sucre.

Il faudrait en revenir au vinage à 20 fr.

Alors les vins, aujourd'hui compromis, pourraient se conserver; le producteur sauverait sa récolte, le commerce pourrait garder jusqu'au moment de la vente, et le consommateur serait assuré de boire du vin dans des conditions acceptables.

Au droit de 20 fr., l'Etat gagnerait plus qu'il ne perdrait, car à 100 fr. beaucoup hésiteraient; l'argent est rare et les rentrées difficiles.

Dans les moments d'urgence, il faut prendre des mesures d'urgence, et nous croyons qu'en présence d'une situation aussi grave, et dont le salut dépend absolument de l'opportunité de la mesure, il serait bon que le gouvernement autorisât provisoirement le vinage à 20 fr., moins encore, ou même en franchise, ce qui n'en vaudrait pas plus mal.

Cette mesure d'exception ne l'engagerait à rien jusqu'au jour où les Chambres auraient prononcé. Le droit du fisc resterait le même après, si le Corps législatif ne jugeait pas à propos de modifier la loi.

Mais ce n'est pas tout que de dire: « il faut ou il ne faut pas. » La parole n'est rien sans l'action, et c'est aux intéressés à agir eux-mêmes.

Que de comités se forment dans chaque centre, sous la présidence du Maire ou d'un notable résident, que les signatures soient recueillies, et que, sans délai et sans passer par l'in-

terminable filière administrative, les vœux des viticulteurs soient adressés au directeur des contributions indirectes.

C'est l'unanimité qui a toujours le dernier mot, et nous ne doutons nullement qu'en présence de l'importance de l'intérêt en jeu, le directeur des contributions indirectes, nobilitienne, d'urgence et d'office, du ministère l'autorisation provisoire que nous demandons.

Alors le vin sera sauvé. Ch. KERDOËL.

**Chronique locale.**

ENQUÊTE AGRICOLE.

M. Le Préfet donne avis, que l'enquête agricole ordonnée par le décret impérial du 28 mars 1866, sera ouverte au chef-lieu du département, Hôtel de la Préfecture, le 15 octobre 1866.

La Commission instituée par arrêté préfectoral du 22 septembre se réunira, sous la présidence de M. Cazes, Président de chambre à la Cour impériale de Toulouse.

Savoir :

- A Cahors, les 15, 16 et 17 octobre ;
- A Gourdon, les 19 et 20 id.
- A Figeac, les 22 et 23 id.

La Commission se transportera, si elle le juge opportun, sur divers points des arrondissements.

Les personnes qui désireraient être entendues devront en faire la demande écrite, et transmettre cette demande à la Préfecture, à l'adresse de M. le Président de l'Enquête, avant le 6 octobre.

A l'expiration de ce délai, toute nouvelle demande d'admission sera considérée comme non avenue.

Les renseignements qui nous parviennent concernant l'inondation qui vient de frapper notre département, en font ressortir la gravité, sans permettre toutefois de préciser encore l'étendue du dommage.

Sur les bords du Lot, de la Dordogne et du Célé, des récoltes ont été entraînées par les eaux, des terrains ont été dévastés. Grâce aux prompts avis donnés et aux mesures prises, la vie des hommes a été sauvegardée; on aurait toutefois à déplorer, dans la vallée de la Dordogne, la mort de quelques personnes imprudentes ou victimes de leur dévouement.

Dans les plaines du Célé, où la crue a été pour ainsi dire instantanée, un certain nombre de bestiaux auraient été noyés.

Dans son infatigable sollicitude, M. le Préfet parcourt, en ce moment, les rives de la Dordogne et de ses affluents.

Notre premier Magistrat, dès son retour des rives du Lot, ne s'était arrêté à Cahors que pour organiser une souscription en faveur des inondés.

Nous reproduisons ci-après la circulaire qu'il a adressée à MM. les Sous-préfets et les Maires.

Nous sommes convaincus que les populations du Lot répondront avec empressement à l'appel qui leur est fait et que, s'il n'est pas possible d'effacer complètement toutes les souffrances, elles seront du moins, bientôt soulagées.

Nous lisons dans le Bulletin des actes administratifs de la Préfecture, la circulaire suivante :

INONDATIONS. — SOUSCRIPTION.

Cahors, 28 septembre 1866.

A MM. les Sous-préfets et les Maires du département. Messieurs,

Notre département vient d'éprouver un grand désastre! une terrible inondation a désolé nos vallées.

Ma première pensée a été pour les nombreuses victimes du fléau. Je ne chercherai pas à décrire ici les infortunes dont j'ai vu le tableau si affligeant.

Certain de répondre aux sentiments de tous, je fais appel à la bienfaisance. Je serai entendu. Le département n'est-il pas une famille dont les membres se doivent une mutuelle assistance?

Je vous prie, Messieurs, d'ouvrir immédiatement une souscription, dans chacune des communes, en faveur de nos inondés. — Veuillez organiser, à cet effet, des Commissions chargées de recueillir des secours, et dont le zèle ira partout stimuler l'expansion de la charité.

Vous pouvez être assurés de trouver un concours empressé dans MM. les membres du Clergé, à qui Mgr. l'Evêque, suivant l'élan d'un cœur généreux, s'empresse, de son côté, d'adresser ses exhortations.

Les secours devront être versés dans les caisses des Receveurs municipaux.

Vous voudrez bien me faire connaître la marche de la souscription et m'adresser la liste des donateurs qui sera publiée.

Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBYRE.

Les vendanges sont en pleine activité dans le Lot. En général, la quantité dépassera celle d'une année ordinaire, mais la qualité laissera dit-on, beaucoup à désirer.

INSTITUTION VALETTE.

La rentrée des élèves à l'institution Valette est fixée au 8 octobre. Néanmoins l'établissement est ouvert dès aujourd'hui.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

La rentrée est fixée au jeudi 4 octobre.

Les élèves pensionnaires devront être rendus au Lycée ce jour, avant 8 heures du soir.

La messe du St-Esprit sera célébrée le lendemain, à 8 heures précises.

Les élèves externes devront y assister.

Les cours s'ouvriront immédiatement après la messe. Il y aura, l'après-midi, dans toutes les classes, une composition qui comptera pour le classement des élèves et pour les prix d'excellence.

THÉÂTRE DE CAHORS.

La troupe de M<sup>lle</sup> Daubray, doit nous quitter dimanche, il est à souhaiter que le public cahoricien ne la fasse repentir de son voyage.

Nous sommes certains que la muse de M. Pradier, à laquelle ont rendu témoignage des hommes remarquables, entrainera au spectacle, dimanche, de nombreux admirateurs.

Nous joignons ci-dessous les vers que M. Pradier laisse à la ville comme souvenir :

Aux habitants de Cahors !

Ecoute-moi, Cahors, cité de la lumière,  
Aux coteaux fécondant tes ceps ensoleillés;  
Cetle nuit a tenu tous tes cœurs éveillés,  
Eh bien ! le nôtre aussi veillait pour la prière;  
Car nos yeux avaient vu tes désastres d'un jour,  
Et notre muse, à nous, quoique souvent folâtre,  
Plenre devant le mal, de tendresse et d'amour;  
Nous avons donc, hier, fermé notre théâtre !!!  
Nous n'avons pas voulu qu'au milieu des sanglots,  
Vint détonner l'écho de nos chansons joyeuses !  
A quoi bon les concerts des voix harmonieuses  
Quand rugit près de nous la voix rauque des flots !  
Mais ce soir le fléau s'est enfui de la ville  
Votre ami, le soleil, est revenu vers vous;  
L'horizon s'est fait pur et le Lot plus tranquille,  
La bonté du Très-Haut n'a pas de longs courroux !  
Ah ! Qu'il en soit béni par la muse du Barde,  
Et s'il t'a fait du mal, ton beau fleuve irrité  
Cahors, compte toujours sur ma muse; elle garde  
Le secret de guérir; son nom est : CHARITÉ !!!  
CHARLES PRADIER.

M. Greil vient de rouvrir ses magasins de confections, avec un magnifique assortiment pour l'hiver. (Voir aux annonces).

On nous écrit de Figeac :

Le typhus contagieux ou peste bovine vient de sévir dans les étables de M. Mage, juge de paix à Latronquière, et de ses métayers.

Dans l'espace de douze jours, deux génisses, un taureau, quatre bœufs, un petit veau de lait ont péri. Après le 9 septembre, l'épidémie a cessé de régner dans les étables.

La perte est évaluée à 1585 fr.

On nous écrit de Rodez :

Nous avons eu, à Rodez, des pluies torrentielles à partir de dimanche jusqu'à mardi matin. Depuis 1703, on n'a point vu, dit-on, pareille inondation. Le Lot a emporté le pont de St-Cômes, près d'Espalion et a fait beaucoup d'autres dégâts.

On nous écrit de Vayrac :

Par suite des pluies tombées dimanche dernier et dans la journée de lundi, les eaux de la Dordogne se sont grossies au point de donner de graves et légitimes inquiétudes aux habitants riverains, qui avaient encore, dans les champs, une grande partie de leur récolte, noix, chanvre, regain, etc.

Dans l'après-midi de la journée de lundi, les eaux furieuses de la Dordogne ne pouvant plus être contenues dans leurs berges, se dispersent avec violence dans les plaines; la vaste baie du pont suspendu de Mol ne peut leur offrir une issue suffisante, le pont lui-même aurait couru le plus grand danger si le remblai de la route n'avait été emporté sur une longueur de plus de 50 mètres.

En quelques minutes la grande et petite île des Escouannes, sont couvertes par les eaux, un véritable torrent se détache du courant principal et se fraie un chemin en contournant le bourg de Tauriac, et inonde, presque en même temps, le chef-lieu de cette commune. La Dordogne n'a plus de bornes que les collines qui bordent la vallée.

A un kilomètre au-dessous de Vayrac, la route départementale est envahie, et les eaux cachent les bornes kilométriques.

Pendant ce temps les habitants de la vallée redoublent d'un audacieux courage pour disputer leur récolte à la fureur des flots.

En face et au dessous de Vayrac les eaux coulent sur une largeur de près de deux kilomètres et charrient, avec force, des arbres déracinés, des meules de blé, de paille, de chanvre, des mobiliers. Le rez-de-chaussée, les granges et étables sont plus ou moins remplis par l'eau, les troupeaux et l'autre bétail, qu'on n'a pas logés au grenier ou aux étages supérieurs courent risque d'être noyés.

Il est nuit, il pleut, et l'eau augmente toujours. Le bruissement des flots est, de temps en temps, dominé par le sifflement des locomotives charriant des ballast sur le remblai du chemin de fer, qui est, lui-même, très en danger d'être franchi par les eaux. Au jour les eaux ont quelque peu diminué.

Cette inondation, dont de mémoire d'homme on n'a pas vu l'égalé dans notre localité, a consterné les habitants de notre vallée. Outre la perte des récoltes de toute nature; beaucoup de bœufs ont été trouvés noyés dans leurs étables, de grands troupeaux de brebis ont également péri, des hommes même ont disparu. Enfin, cette inondation, supérieure à celle de

1783, laisse, dans l'esprit des habitants, le triste célébrité d'un événement extrêmement désastreux.

COLLÈGE DE MILHAU (Aveyron.)

Le concours pour la concession des 24 bourses créées, il y a deux ans, au collège de Milhau (4 bourses entières, 8 demi bourses, 12 quarts de bourse), en faveur des candidats aux écoles Impériales d'Agriculture, d'Arts et Métiers, de Mineurs, (Alais et St-Etienne,) et aux écoles Navales primaires, annoncé précédemment comme devant avoir lieu le 4<sup>e</sup> jeudi d'octobre, est avancé de 15 jours, et conséquemment fixé au jeudi, 11 du même mois.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au principal du collège, secrétaire de la commission chargée du concours.

A NOS ABONNÉS.

Le Parthénon de l'Histoire poursuit, avec le soin que mérite cette œuvre, la publication de ses six volumes.

Les livraisons n<sup>os</sup> 80, 81, 82, 83, viennent de paraître et sont dans nos bureaux à la disposition de nos souscripteurs.

Les gravures qui ornent ces livraisons sont de la plus grande beauté et font partie du 2<sup>m</sup>e tome de la Révolution Française.

OBJETS TROUVÉS, DÉPOSÉS AU BUREAU DE POLICE.

Et qui n'ont point encore été réclamés.

SAVOIR :

- 1<sup>o</sup> 43 septembre 1865, par Marie Sarrazin, un lorgnon;
- 2<sup>o</sup> 24 septembre 1865, par M. Planavergne, imprimeur, une ombrelle;
- 3<sup>o</sup> 2 janvier 1866, par M. Bouyssou, agent-voyer, un mouchoir de poche;
- 4<sup>o</sup> 20 mars 1866, par M. Gaslou, gendarme, un portemonnaie et une petite somme d'argent;
- 5<sup>o</sup> 40 mai 1866, par M. Combalbert (Jeon), petite boîte et objets d'horlogerie;
- 6<sup>o</sup> 43 juillet 1866, par M<sup>me</sup> Goudal, b. Sud, un chapelet;
- 7<sup>o</sup> 5 juillet 1866, par M. Maugeret, inspecteur du télégraphe, une blague à tabac;
- 8<sup>o</sup> 14 juillet 1866, par M. Fey (J.), deux barres de fer.
- 9<sup>o</sup> 18 août 1866, par un inconnu, un billet ou lettre de change.
- 10<sup>o</sup> 14 septembre 1866, M<sup>me</sup> Terrié, rue de la Liberté, aiguilles à tricoter et un bas commencé;
- 11<sup>o</sup> 26 septembre 1866, par M. Rozières, fils, b. Nord, une clef de montre en or.

Cahors, 29 septembre 1866,  
Le Commissaire de police,  
BOUDIER.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 26 septembre Delport (Louis-M.-G.-J.) à Cabessut.
- 27 — Deltel (Justine), rue S<sup>te</sup>-Barbe.

Mariages.

- 27 septembre Escande (Marc-Judé), cocher, et Grand<sup>e</sup> (Marie), cuisinière, demeurant chez M. le Préfet du Lot.

Décès.

- 26 septembre Alibert (Elizabeth), épouse Costes, 74 ans, aux Tuileries.
- 27 — Astruc (Pierre), 41 mois, rue des Boulevards.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU

Jurisprudence.

Le tribunal civil de Lyon vient de résoudre une intéressante question de responsabilité des aubergistes relativement à la surveillance des chevaux amenés dans leurs écuries. Il s'agissait dans l'espèce d'un cheval qui avait reçu d'un autre cheval, placé dans la même écurie, un coup de pied ayant occasionné une plaie qui avait eu pour conséquence la perte de l'animal. La valeur du cheval était de 600 fr.; les parties en cause étaient l'aubergiste, le propriétaire du cheval mort et celui du cheval auteur de l'accident. Le tribunal a partagé la responsabilité dans les proportions suivantes : 300 fr. incomberont au propriétaire du cheval qu'il a fallu abattre, parce que, dit le jugement, le propriétaire a coopéré à placer le cheval à l'écurie, qu'il a vu la disposition des lieux, et aurait dû exercer une certaine surveillance.

L'aubergiste répondra pour 150 fr., bien qu'il ait allégué qu'on n'a pas l'habitude de séparer les chevaux dans les auberges, même par des barrières mobiles. Enfin, le propriétaire du cheval qui a causé l'accident doit répondre aussi pour 150 fr., bien que ces chevaux aient été placés à l'écurie avant l'arrivée du cheval du demandeur, qui est pu s'en rapporter aux valets d'écurie pour tous les soins à prendre et que sa bête ne fût pas vicieuse, toutes ces circonstances, qui peuvent diminuer sa responsabilité dans une forte mesure, ne sauraient pourtant le soustraire aux dispositions de l'article 1385 du code Napoléon, qui le rendent responsable du dommage causé par son cheval.

Faits Divers

— Un fait récent vient encore une fois de plus démontrer combien sont utiles les assurances sur la vie.

Quand on songe à la fragilité de l'existence, quand autour de soi, l'on voit des décès si prématurés, on ne peut méconnaître les bienfaits de l'assurance.

M. B..., banquier à Nantes, chef de l'une des plus anciennes et des plus honorables maisons de cette ville, d'une santé florissante, âgé de 32 ans seulement, vient d'être enlevé, en quelques heures, à sa famille et ses amis.

En avril dernier, trois mois à peine avant sa mort, il avait contracté, à la société l'Urbaine, une assurance sur la vie de la somme de 50,000 francs. Il n'avait payé qu'une seule prime, et sa veuve a touché de suite cinquante mille francs.

A GAGNER 672 LOTS

QUATRE GROS LOTS DE

100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

CLOTURE 25 OCTOBRE

de l'avantageuse combinaison pour les

TIRAGES DÉFINITIFS (GRANDS TIRAGES des Quatre Grandes Loteries (4,250,000 fr.) du BUREAU-EXACTITUDE.

Adresser cinq francs (mandat-poste ou timbre-poste) au directeur du

BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, Paris, et on recevra vingt billets pour toutes chances de gain des 672 lots, compris les Gros Lots de

100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

Avantages. — Ces 20 Billets étant tous pour les Grands Tirages, on peut, pour 5 fr., gagner quatre cent cinquante mille francs.

100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000

COMPAGNIE ANONYME  
DU CHEMIN DE FER DE  
LILLE A BÉTHUNE  
CAPITAL RÉALISÉ, 4 MILLIONS  
ÉMISSION

de 14,000 obligations de 500 FRANCS

Créées en vertu des Statuts et d'une autorisation ministérielle du 11 janvier 1866.

Ces obligations sont émises au taux de 250 fr.

Elles produisent un intérêt annuel de 15 fr. payable par semestre, 7 fr. 50 cent. le 1<sup>er</sup> avril et 7 fr. 50 cent. le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1867.

Elles sont remboursables à 500 fr., en 90 années, par voie de tirage au sort.

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 31 décembre 1869. Ces obligations seront au porteur, et elles seront cotées à la Bourse de Paris.

Il est versé en souscrivant.....	50 fr.
Du 1 <sup>er</sup> au 10 janvier 1867.....	50 fr.
Du 1 <sup>er</sup> au 10 avril 1867.....	60 fr.
(moins le coupon de 7 fr. 50 c., net 52 fr. 50 c.)	
Du 1 <sup>er</sup> au 10 juillet 1867.....	60 fr.
Du 1 <sup>er</sup> au 10 octobre 1867.....	60 fr.
(moins le coupon de 7 fr. 50 c., net 52 fr. 50 c.)	
<b>Total à verser.....</b>	<b>250 fr.</b>

Le coupon de 7 fr. 50 cent. du 1<sup>er</sup> avril et celui de 7 fr. 50 cent. du 1<sup>er</sup> octobre 1867 seront reçus en déduction des versements à opérer à ces époques.

Les souscripteurs auront la faculté de se libérer par anticipation, moyennant une bonification d'intérêts à 4 pour 100 l'an. Ils recevront en même temps les titres définitifs portant les cou-

pons d'intérêts.

Ces Obligations, avec la prime résultant du remboursement au pair de 500 fr., produisent un intérêt annuel supérieur à 6 pour 100 (6.58).

Dans le cas où, après la clôture de la souscription, le chiffre des Obligations souscrites dépasserait 14,000, les demandes seraient réduites proportionnellement.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

DU LUNDI 1<sup>er</sup> AU MERCREDI 10 OCTOBRE 1866,

A PARIS,

Au Siège de la Société, 3, rue Rossini.

A CAHORS,

Chez MM. Cangardel et fils.

Les 14,000 Obligations qui font l'objet de la présente émission, sont créées en vertu d'une autorisation ministérielle, en date du 11 janvier 1866, et compléteront les fonds social prévu par les Statuts.

L'état d'avancement des travaux permet d'apprécier que le produit de ces Obligations suffira largement pour toutes les dépenses de la ligne et du matériel roulant.

La Compagnie a émis 8,000 actions de 500 fr. chacune, et la ligne est entièrement terminée sur un parcours de 20 Kilomètres, dont 12 sont livrés à l'exploitation des marchandises.

Les grands travaux d'art de tout le réseau sont exécutés, la presque totalité des terrains esquisés et les terrassements sont très avancés.

La Compagnie possède en outre une grande partie de son matériel roulant, et notamment dix machines locomotives suffisantes pour commencer l'exploitation de toute la ligne.

Les Obligations ne représentent pas la moitié de la dépense entière de la ligne, et en vertu des Statuts, elles ont un privilège sur tout l'actif social. Les intérêts sont prélevés sur le produit net de l'entreprise avant toute distribution de dividende.

L'intérêt et l'amortissement des Obligations forment une annuité de 235,500 fr. représentant un produit inférieur à 5,000 fr. par kilomètre.

La section en exploitation de Bully-Grenay à Violaines, qui ne fait que le service des marchandises, a produit, pendant les douze derniers mois, une recette brute moyenne de 13,301 fr. 62 centimes par

kilomètre, bien que cette section ne soit rattachée à aucun des grands centres industriels que ce réseau est appelée à desservir.

Le chemin de Lille à Béthune et à Bully-Grenay se trouve enclavé dans l'un des sections les plus avantageuses des lignes de la Compagnie du chemin de fer du Nord, auxquelles il se rattacherà à plusieurs points.

Sur ce parcours de 50 kilomètres environ, il desservira cinq villes et aura pour tête de ligne la ville de Lille, qui compte 157 mille habitants, et dont l'arrondissement a une population dépassant 500,000 habitants. Il sera le chemin le plus court pour transporter les houilles du centre du bassin du Pas-de-Calais dans le rayon de Lille et dans ceux de Roubaix, Tourcoing, Armentières, etc.

Ces conditions exceptionnelles et les produits déjà acquis et signalés plus haut, permettent de compter sur un produit kilométrique qui ne saurait être inférieur à celui de la ligne de Bessèges à Alais. Ce chemin, qui est loin de se trouver dans des conditions aussi avantageuses sous le rapport de la population et du développement général de l'industrie, a encaissé en 1864 et 1865, 35,000 fr. par kilomètre.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.  
Sommaire du Samedi 22 septembre 1866.

Teate : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Nouveau système de défense des ports par les torpilles. — Les torpilles sur le fleuve Paraguay — Capture du corsaire chilien Tornado. — Le comte de Wimpffen. — Questions du jour : l'organisation des armées. Inauguration de la statue d'Ambiorix, à Tongres (Belgique). — Concours agricole de la Martinique. — Les défenses du Callao. — Le colonel Mariano Ignacio Prado. — L'amiral Casto Mendez Nunez. — La Noyée (nouvelle) suite. — Le blaireau. — Léon Gozlan. — Cartouches extinctrices des incendies. Les noces de Frédéric (nouvelle). — Curiosités de la statistique : le milliard, le bégaïement. — Statuettes indiennes trouvées à Tanjour.

Gravures : Capture du corsaire Chilien Tornado. — Episodes de la guerre de 1866 (3 gravures). — Le comte de Wimpffen. — Défense des ports par les torpilles (4 gravures). — Statue d'Ambiorix, inaugurée à Tongres (Belgique). — Concours agricole de la Martinique : Aspect de la savane au moment de la distribution des récompenses. — Défense du Callao (2 gravures). — Le colonel Mariano Ignacio Prado. — L'amiral don Casto Mendez-Nunez. — Blaireau sortant de son terrier, dessin de K. Bodmer. — Léon Gozlan. — Incendie des ateliers d'artifices de M. Honoré, éteint par les Cartouches extinctrices de M. Aimé Maurice. — Carte de la statistique du bégaïement en France. — Statuettes indiennes trouvées à Tanjour.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux, 2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZECH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzech, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzech.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE et C<sup>o</sup>, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

Dépôts dans tous les Départements. — Dans le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel et fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

ÉPICERIES COMESTIBLES

SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE

E. LEPETIT

RUE DE LA LIBERTÉ, 4

VINS FINS

A CAHORS

BONBONNERIE

DEMANDE DE REPRÉSENTANT

Une importante maison de commerce en VINS DE CHAMPAGNE demande un bon représentant à la Commission, pour la vente de ses vins. — Ecrire à H. A. T., poste restante à EPERNAY (Marne).

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

Nota. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleurs fabrications de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnon, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décimètres, Équerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.

VOITURES A VOLONTÉ ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confort nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.

M. POISSON, DENTISTE DE PARIS, Vient de fixer son domicile, à Cahors, rue Feydel, maison Pilat, au 1<sup>er</sup>.

Il fait toutes les opérations concernant l'art du Dentiste et pose les Dents artificielles d'après les systèmes les plus nouveaux.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n°55.

A CÉDER

Une Etude d'Huissier à la résidence de Pay-l'Évêque (Lot).

S'adresser à M<sup>e</sup> Daynard, titulaire ou à M<sup>e</sup> Daynard, fils, chez M<sup>e</sup> Talou, avoué à Cahors.

A VENDRE

Une Etude de notaire, à la résidence de St-Paul-Labouffie, canton de Castelnaud-Montrier (Lot).

S'adresser pour les conditions à M<sup>e</sup> Roques, notaire, à Laburgade canton de Lalbenque.

A Vendre aussi une Maison avec Jardin et autres dépendances.

S'adresser pour voir et traiter à M<sup>e</sup> Ruamps, notaire, habitant ladite Maison.

On donnera toutes facilités pour le paiement

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.